



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/66/27/Corr.1
30 mars 2012

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-sixième réunion
Montréal, 16-20 avril 2012

Corrigendum

PROPOSITION DE PROJET: ANTIGUA-ET-BARBUDA

Ce document est émis pour **remplacer** les paragraphes 18 à 20 **avec** le texte suivant :

Questions d'ordre technique

18. Au cours de l'examen de la consommation de HCFC déclarée en vertu de l'Article 7 du Protocole de Montréal, de la prévision de cette consommation jusqu'en 2020 présentée dans le PGEH et de la répartition des tranches de financement, dans les débats ultérieurs avec le PNUE, le Secrétariat a pris note des données suivantes :

- (a) de larges quantités de HCFC-22 sont importées dans le pays tous les deux ans pour réduire les coûts d'expédition. Les quantités importées dans la seconde année du cycle dépendent du niveau de stocks restants de l'année précédente ;
- (b) les systèmes de climatisation sans HCFC (utilisant principalement le frigorigène HFC 410A) ont été rapidement introduits dans le pays, ce qui a permis la réduction graduelle de la demande de HCFC-22 depuis 2008. Compte-tenu de cette tendance, la consommation de HCFC-22 pourrait être substantiellement réduite avant 2020 ;
- (c) malgré cela, une quantité estimée à 2,10 tm (1,22 tonne PAO) de HCFC-22 a été importée en 2011, et la même quantité a probablement été importée en 2012 afin d'établir des stocks avant le gel de 2013. Ces quantités sont beaucoup plus élevées que dans les années précédentes ;
- (d) le Gouvernement propose d'introduire des technologies de climatisation sans PAO et à faible PRG dès qu'elles seront disponibles. Les nouveaux systèmes de climatisation actuellement importés utilisent le frigorigène HFC-410A, c'est à dire l'unique technologie sans SAO disponible.

- (e) Sur le financement total disponible pour la mise en œuvre de la phase I du PGEH, 55 500 \$ US (soit 33,7% du financement total disponible) seraient demandés en 2012 et en 2014, tandis que les 66,3% restants seraient demandés en 2 tranches en 2016 et en 2019. Le PNUE a expliqué que le niveau de financement demandé avant 2015 est bas, parce que les machines de récupération et les outils d'entretien inclus dans le plan de gestion d'élimination finale (PGEF) ont été récemment fournis aux techniciens. Ces équipements pouvant supporter une large gamme de frigorigènes (HCFC-22, HFC 134A et R-410A), ils seront employés au cours de la mise en œuvre de la phase I du PGEH. En conséquence, le PGEH ne comporte aucun achat d'équipement de base pour la phase I. Il est prévu que dans la phase II, les spécifications techniques des équipements à acheter seront élaborées en fonction des nouvelles technologies disponibles, sans PAO et à faible PRG ;
- (f) la durabilité des activités proposées pour la conversion des équipements utilisant du HCFC-22 était mise en doute en raison du prix actuel des frigorigènes de remplacement (tous, à l'exception du HFC-409A, sont 2 à 3 fois plus chers que le HCFC-22).

19. En fonction de ces considérations, le Secrétariat a suggéré au PNUE de réviser la phase I du PGEH afin de ne considérer qu'une réduction de 10% de la consommation de base de HCFC d'ici 2015. Au cours de la mise en œuvre de la phase I, le Gouvernement devrait pouvoir ajuster sa stratégie d'élimination en fonction de la tendance de la consommation de HCFC-22 et des nouvelles solutions de remplacement éventuellement disponibles. Des activités de renforcement de la capacité pour les agents des douanes et les techniciens de la réfrigération seront également fournies et des initiatives de sensibilisation et de diffusion d'informations seront mises en œuvre.

20. À la suite des consultations ultérieures avec le Gouvernement d'Antigua-et-Barbuda, le PNUE a accepté les suggestions du Secrétariat et a modifié son plan d'action et ses activités relatives à l'élimination dans la phase I afin d'atteindre la réduction de 10% de la consommation de base d'ici 2015. Le Secrétariat a constaté que le montant révisé du financement destiné à la phase I - 51 700 \$ US -, est légèrement inférieur à celui demandé dans le PGEH initial pour les activités à exécuter avant 2015 (55 500 \$ US).
